

Groupe technique Friches

Le 24 septembre 2020



PLATEFORME
REGIONALE DU FONCIER
& DE L'AMENAGEMENT
DURABLE

Ordre du jour

1. Appels à projets national et régional pour la reconversion des friches polluées – ADEME
2. Présentation d'un travail expérimental d'identification des enjeux environnementaux sur des friches – AERM et BRGM
3. Actualités nationales : GT friche national, Convention Citoyenne pour le Climat, Conseil de Défense Écologique et plan de relance – Mission Foncier de la DREAL
4. Points d'actualités des partenaires

Participants

<i>SCoTER : M De Chaunac</i>	<i>SCoT de Saverne : C Fourile</i>
<i>SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines : V Chauvet</i>	<i>Syndicat DEPART : A Chaussepied, C Leitz, G Patris</i>
<i>SCoT des Vosges Centrales : L Bertrand</i>	<i>CC Bassin de Pompey : S Badina</i>
<i>SCALEN : D Vargenau</i>	<i>ADEUS : M Balick, P-O Peccoz</i>
<i>AGAPE : C Bredel</i>	<i>AUDC : J Cantarella</i>
<i>BRGM : N Aubert</i>	<i>CD 55 : F Sauty</i>
<i>EPF Lorraine : R Stenger</i>	<i>Université de Lorraine – GISFI : N Enjelvin</i>
<i>AERM : P Ricour</i>	<i>CCI de la Marne : S Riffaud</i>
<i>EPF Alsace : L Squiban</i>	<i>DDT 08 : A Hannequin, R Henriet</i>
<i>PNR Vosges du Nord : N Carmaux</i>	<i>DDT 51 : C Renauld</i>
<i>DIRECCTE : A Gardes</i>	<i>DDT 54 :</i>
<i>ADEME : F Le Moing</i>	
<i>Région Grand Est : A Hamm, K Khoumchane, C Monard, C Vuidel</i>	<i>DREAL Grand Est : M Andrien, M Antoine, S Codina, A Coulin, F Gouyau, T Hodée</i>

Séquence 1 : Appels à projets national et régional pour la reconversion des friches polluées

Appel à projet national financé par l'ADEME :

Rappel des grands principes auxquels doivent répondre les projets examinés : exemplarité dans la technique de dépollution et recherche d'un équilibre économique. Il n'a par exemple pas vocation à financer des opérations déjà équilibrées pour les rendre rentables.

Un projet est lauréat en Grand Est : la Macérienne à Charleville-Mézières.

Pour le futur des appels à projets : une volonté forte de soutenir les usages transitoires et la participation citoyenne.

Appel à projet régional co-financé par l'Ademe, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

Volonté de financer des dépollutions par des méthodes innovantes.

Les financements portent à la fois sur les études et sur les travaux de dépollution.

Depuis 2018, environ 200 ha de friches ont été traités.

Un appel est en cours, les dépôts de candidature se sont achevés le 10 septembre 2020, prochain appel : **26 avril 2021**.

Séquence 2 : Présentation d'un travail expérimental d'identification des enjeux environnementaux sur des friches

Volonté de croiser les travaux effectués localement sur l'identification de friches et les enjeux liés à la protection de l'environnement, plus particulièrement à l'eau.

Cela s'inscrit de plus dans le contexte actuel de la mise en œuvre du SRADDET qui prône une consommation foncière réduite et la reconstruction de la ville sur elle-même en tenant compte des différents enjeux environnementaux.

Au-delà de la valorisation foncière des terrains, il est nécessaire de penser de manière transversale l'aménagement du territoire. La question de l'eau potable fait partie de ces interrogations transversales qu'il est bon de se poser en amont des projets d'aménagement. Les premiers résultats de l'étude sont présentés au sein du diaporama joint à ce compte-rendu.

En phase deux de l'étude, la démarche est mise en œuvre sur 7 territoires tests

L'ADEME rappelle à cette occasion qu'une coordination optimale entre les différents acteurs travaillant sur les problématiques des sols et de leur dépollution est souhaitable pour éviter toute perte d'informations sur les sites étudiés. Une meilleure définition des rôles dans le remplissage de certaines bases de données est aussi souhaitée (exemple de GIDAF).

Séquence 3 : Point d'actualité sur les démarches nationales

En lien, avec la volonté nationale de consolider une trajectoire pour le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la question de la reconversion des friches a donné lieu à de nombreux débats et annonces issus de différentes instances : Groupe de Travail sobriété foncière animé par le ministère de l'écologie (17 fiches actions et une feuille de route resserrée autour de 10 propositions), propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, Conseil de Défense Écologique, plan de relance de septembre 2020.

Les propositions d'action gravitent autour des questions de connaissance et d'observation, de la « simplification » des procédures sur les sites pollués, de l'extension de l'ingénierie dédiée à ces problématiques (notamment via l'extension des EPF locaux et d'État) et des financements directs aux actions de recyclage et de dépollution des sites en friches.

Parmi les sujets d'actualité :

- Le fonds friches dans le cadre du plan de relance
- L'observation des friches avec le lancement de Cartofriches, un outil permettant de compiler les données de différents inventaires préexistants
- Des travaux en cours aux niveaux régional et national sur le recensement de friches en regard d'un potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces démarches ont bien pour but d'attirer l'attention sur le sujet, de présenter des potentialités mais ne se substituent en rien à la définition d'un projet de territoire localement.

3 ressources complémentaires

- Les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain sont consultables [ICI](#).
- La fiche du plan de relance dédiée à la densification et au renouvellement urbain est disponible [ICI](#).
- Le diaporama présenté en juillet à l'occasion du groupe de travail sur la sobriété foncière piloté par le ministère de l'écologie est consultable [ICI](#).

Séquence 4 : Point d'actualité des partenaires

L'EPF Lorraine informe que les démarches en vue de l'extension de son périmètre sur les quatre départements de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes et de l'Aube est en cours. Le Conseil d'État a donné un avis favorable au projet d'extension. Cette extension de périmètre s'accompagnera probablement de la création d'une direction territoriale afin de couvrir l'Ouest du nouveau territoire d'action de l'EPF.

Au cours des échanges libres de la séance, il est rappelé que les friches sont évidemment une partie des solutions qui peuvent être apportées afin de tendre vers l'objectif ZAN. Elles n'en sont néanmoins pas les seuls vecteurs. Ce changement de paradigme demandera une réflexion profonde sur les modes de faire, d'aménager et d'urbaniser afin de les changer durablement et avec eux, les esprits et les manières d'appréhender ces problématiques. La réhabilitation des friches du territoire est déterminante mais n'en constitue pas l'unique levier à activer.